



## RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES

### DES REPAS DE CANTINE

(à retourner avant le **25 août** 2018, avec le règlement signé)

*Si la réservation n'est pas retournée avant cette date les repas seront facturés au tarif occasionnel de 4.12€, (sauf pour les personnes n'ayant pas encore leur planning de travail. Dans ce cas merci de le préciser sur cette fiche)*

#### 1. Compléter la fiche. (1fiche par enfant)

Enfant	Parents
Nom : .....	Nom Prénom: .....
Prénom : .....	Adresse : .....
Date de naissance : .....	N°CAF/MSA: .....
Classe : .....	Tél : .....
Enseignant : .....	Mail.....

#### 2: Réserver les dates en cochant les cases correspondantes

##### SEPTEMBRE 2018

Lundi	Mardi	Jeudi	Vend.
3	4	6	7
10	11	13	14
17	18	20	21
24	25	27	28

Cocher si  
planning  
travail

##### OCTOBRE 2018

Lundi	Mardi	Jeudi	Vend.
1	2	4	5
8	9	11	12
15	16	18	19
VACANCES			

VACANCES

##### Tarifs applicables jusqu'au 31/12/2018

1<sup>er</sup> enfant d'une même famille → 3.50 € 2<sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 2.98 € 3<sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 2.61 €

#### 3. Totaliser le nombre de repas par mois et le total à payer

*Vous pouvez régler en 1 fois ou en 2 fois (faire un chèque par mois). Pour 2 enfants faire 1 chèque par enfant*

Sept : ..... Repas réservés X ..... € = ..... €

Oct : ..... Repas réservés X ..... € = ..... €

Total pour les 2 mois

..... €

Pour les enfants mangeant tous les jours à la cantine **1 repas est à déduire sur la période**

Règlement par chèque

Règlement en espèces

#### 4. Déposer le formulaire avec le règlement à la mairie

##### Règlement par chèque

Libeller votre chèque à l'ordre :

**Trésor public**

Déposer le formulaire et le chèque à la mairie

##### Règlement en espèces

Déposer le formulaire et le règlement aux horaires d'ouvertures de mairie

Lundi, jeudi de 9h à 12h

Le mardi, vend. 9h/12h et 14h/18h

Le samedi matin de 10h à 12h